

Circulaire financière CDA67

Applicable du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025



Frais d'engagements par épreuve

Epreuves concernées :

Championnats du Bas-Rhin de Cross

Championnats du Bas-Rhin sur piste et en salle

Journées Jeunes Départementales et meetings organisés par le CDA67

Les engagements sur place doivent rester exceptionnels.

	Engagement des athlètes U12	Engagement dans les délais U14 à Master		Engagement sur place U14 à Master	
		Athlète 67	Hors 67	Athlète 67	Hors 67
Tarif	6,00 € par triathlon	3,00€/épreuve	10,00€/épreuve	20,00 €/athlète	20,00 €/athlète
Paielement	Décompte CDA67	Décompte CDA67	paiement sur place		

Frais d'engagements par équipe hors Bas-Rhin

Epreuves concernées :

Challenge Equip'Atlhé

Interclubs

Tarif 2025 : 100 Euros par équipe

Indemnité Officiels licenciés FFA

Les officiels licenciés lors de la saison en cours sont indemnisés sur la base d'indemnités kilométrique pour chaque compétition ou ils prendront part au jury.

Les jeunes juges et les personnes en cours de formation ne sont pas concernés par ces indemnités

Le kilométrage est calculé via le site Via Michelin (option trajet le plus rapide) entre la ville du club (point de départ par défaut) et l'adresse du stade.

Le taux appliqué est de 0.35 euro/ kilomètre, et 1 voiture par couple.

Indemnité frais repas des Officiels

Frais de sandwich	3€	(1 sandwich par officiel par compétition)
Frais de boisson	2€	(2 boissons par officiel par compétition)
Frais de repas sans boisson	10€	

Règles de participations des clubs dans le jury des compétitions

Pour les compétitions en salle et sur un stade, chaque club est invité à fournir une personne dans le jury par tranche de 5 athlètes engagés. Cette personne peut être titulaire d'une qualification d'officiel technique ou être bénévole sans qualification.

À l'issu de chaque compétition, une vérification du respect de cette règle est réalisée pour chaque club. Cette vérification sera faite globalement pour l'ensemble des sections d'un club le cas échéant.

Une balance est établie pour chaque club 2 fois par saison sportive.

Chaque déficit est facturé 20 euros au club

Exemple :

	<i>Compétition 1</i>	<i>Compétition 2</i>
<i>Nombre Athlètes</i>	24	20
<i>Nombre de membres de jury à fournir</i>	5	4
<i>Nombre membres jury fournis</i>	2	6
<i>Balance</i>	-3	+2

Dans ce cas, la balance de la saison sera de -1 pour le club soit une facturation de 20 euros

Suivi des participations

Vérifier l'enregistrement de votre présence dans le jury dans les résultats de la compétition en ligne sur le site fédéral.

Signaler au comité les erreurs ou omissions dans la semaine qui suit la compétition.

Bilan financier

Pour chaque club du 67, le bilan est établi 2 fois par an (période septembre à décembre puis période janvier à juillet) sur la base

- Des frais d'engagements,
- Des indemnités pour la présence des officiels,
- De l'éventuelle amende pour déficit de présence d'officiel